

MAIRIE DE SANDOUVILLE

PROCES-VERBAL

Reprise des concessions dans le cimetière communal de SANDOUVILLE

Suite à la visite effectuée dans le cimetière communal de SANDOUVILLE, le 5 Mai..... 2012, en vue de dresser la liste des sépultures qui ne sont plus entretenues, conformément aux articles L 2223-17, R 2223-13 et suivants, les concessions désignées ci-après (conçédées depuis 30 ans au moins) sont expirées ou en état d'abandon. La liste est affichée à la porte du cimetière et en Mairie. Ce procès-verbal fait courir le délai légal de reprise de concessions.